

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DE L'ALBIGEOIS

SÉANCE DU 28 JUIN 2022 À 18 HEURES 30

N° DEL2022_146 : AVENANT À LA CONVENTION AVEC LE DÉPARTEMENT DU TARN POUR L'ACCOMPAGNEMENT DES GENS DU VOYAGE BÉNÉFICIAIRES DU RSA - APPEL À PROJET 2021

L'an deux mille vingt deux, le vingt huit juin

Le conseil de la communauté d'agglomération de l'Albigeois s'est réuni en mairie d'Albi le mardi 28 juin 2022 à 18 heures 30, sur convocation de madame Stéphanie GUIRAUD-CHAUMEIL, présidente de la communauté d'agglomération de l'Albigeois.

Présidait la séance : Madame Stéphanie GUIRAUD-CHAUMEIL

Secrétaire : Monsieur Marc VENZAL

Membres présents votants : Mesdames, messieurs,
Stéphanie GUIRAUD-CHAUMEIL, Michel FRANQUES, Marie-Pierre BOUCABEILLE, Roland GILLES, Laurence PUJOL, Jean-Michel BOUAT, Marie-Corinne FORTIN, Bruno LAILHEUGUE, Anne GILLET VIES, Gilbert HANGARD, Odile LACAZE, Nathalie BORGHESE, Fabienne MENARD, Steve JACKSON, Geneviève MARTY, Nathalie FERRAND-LEFRANC, Pascal PRAGNERE, Jean-Laurent TONICELLO, Nicole HIBERT, Marie-Claire GEROMIN, Pierre DOAT, Philippe GRANIER, Eric GUILLAUMIN, Patrice DELHEURE, Marc VENZAL, Gérard POUJADE, Elisabeth CLAVERIE, Bernard DELBRUEL, Ghislain PELLIEUX, Thierry MALLÉ, Christine TAMBORINI, Thierry DUFOUR, Alfred KROL, Michel TREBOSC, David DONNEZ, Sylvie FONTANILLES-CRESPO, Martine LASSERRE, Camille DEMAZURE, Jean-François ROCHEDREUX, Yves CHAPRON, Marie ESTEVENY, Marie-Christine CABAL

Membres présents non votants :

Mesdames Cindy PERLIN COCQUART, Marie-Thérèse LACOMBE, Agnès BRU

Membres excusés :

Messieurs Frédéric CABROLIER, Grégory AVEROUS, Jérôme CASIMIR, Patrick MARIE

Membres représentés : Mesdames, messieurs,

Mathieu VIDAL (pouvoir à Stéphanie GUIRAUD-CHAUMEIL), Naïma MARENGO (pouvoir à Nathalie BORGHESE), Achille TARRICONE (pouvoir à Michel FRANQUES), Patrick BLAY (pouvoir à Bruno LAILHEUGUE), Danielle PATUREY (pouvoir à Jean-Laurent TONICELLO), Anne-Marie ROSÉ (pouvoir à Thierry MALLÉ)

Votants : 48

SÉANCE DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU MARDI 28 JUIN 2022

N° DEL2022_146 : AVENANT À LA CONVENTION AVEC LE DÉPARTEMENT DU TARN POUR L'ACCOMPAGNEMENT DES GENS DU VOYAGE BÉNÉFICIAIRES DU RSA - APPEL À PROJET 2021

Pilote : Direction Générale des Services

Monsieur Bruno LAILHEUGUE, rapporteur,

Dans le cadre de son programme départemental d'insertion (PDI), le département du Tarn mène une politique d'insertion sociale et professionnelle en faveur des bénéficiaires du revenu de solidarité active (RSA), ainsi que pour accompagner l'autonomie économique des entrepreneurs indépendants et conforter l'activité des travailleurs non-salariés.

Au travers de ce PDI, le département du Tarn lance chaque année un appel à projet permettant d'établir une convention d'objectifs signée entre le département du Tarn et la communauté d'agglomération de l'Albigeois pour les personnes issues de la communauté des gens du voyage bénéficiaires du RSA. Après avis de la commission dédiée à ce sujet et sur analyse des documents fournis, la communauté d'agglomération peut bénéficier d'une subvention du département du Tarn. Pour information, depuis plusieurs années, la subvention est de 31 000€.

Dans le cadre de ce partenariat, les travailleurs sociaux de Soliha, gestionnaire de l'aire d'accueil de Jarlard à Albi, mènent depuis plusieurs années un accompagnement adapté auprès des personnes issues de la communauté des gens du voyage, bénéficiaires du RSA, demeurant sur l'aire de Jarlard, ainsi que sur les terrains familiaux de Tailleferrié, Ranteil et Canavières dans le cadre d'une orientation socioprofessionnelle.

Les objectifs sont de :

- faciliter l'accès aux dispositifs de droit commun ;
- accompagner dans la définition d'un projet d'insertion sociale et/ou socioprofessionnelle ;
- co-construire un parcours adapté à chaque personne.

Dans le cadre d'un entretien individualisé, un contrat d'engagement est signé tous les six mois dans lequel sont définis les objectifs et actions à mettre en place. Un travail de partenariat avec différentes institutions est mis en place : chambres consulaires, mission jeunes, centre médico-psychologique, éducation nationale, etc. En 2021, Soliha a accompagné environ 184 bénéficiaires du RSA.

Soliha accompagne également les personnes dans le cadre d'un projet de création d'entreprise ainsi que pour le suivi post-crédation :

- synthétiser, rendre compréhensible et diffuser les informations concernant la création d'entreprise ;
- former à la gestion administrative de l'entreprise dans le cadre des droits et obligations en tant que chef d'entreprise et en tant que bénéficiaires de minimas sociaux ;

- soutenir les ménages dans leurs démarches administratives.

En 2021, Soliha a suivi 59 travailleurs non-salariés bénéficiaires du RSA.

L'appel à projet du programme départemental d'insertion 2022 ayant pris du retard un avenant à la convention 2021 doit être signé afin :

- de proroger le délai de fin de la convention jusqu'au 30 avril 2022,
- de modifier le montant de la subvention versée au titre de l'appel à projets 2021, celle-ci sera augmentée de 10 370€. De ce fait, ce montant sera déduit de la subvention 2022 puisque celle-ci correspondra à la période du 1^{er} mai au 31 décembre 2022.

Le Conseil de la communauté d'agglomération de l'Albigeois,

VU le code général des collectivités territoriales,

VU les statuts de la communauté d'agglomération de l'Albigeois,

VU la loi d'orientation n°98-657 du 29 juillet 1998 relative à la lutte contre les exclusions,

VU la loi n°2008-1249 du 1er décembre 2008 généralisant le revenu de solidarité active et réformant les politiques d'insertion,

VU le décret n°2009-404 du 15 avril 2009 relatif au revenu de solidarité active,

VU la délibération du 6 octobre 2016 portant transposition de la loi NOTRÉ,

VU la délibération du 15 décembre 2020 portant approbation de la convention pour la gestion et l'animation de l'aire d'accueil des gens du voyage de Jarlard à Albi pour l'année 2021,

VU la délibération du 9 février 2021 portant approbation de la convention d'objectifs avec le département du Tarn pour la mise en place d'une action d'insertion pour les gens du voyage bénéficiaires du RSA,

VU la délibération du 11 février 2022 de la commission permanente du département du Tarn portant prolongation jusqu'au 30 avril 2022 de la convention pour la gestion et l'animation de l'aire d'accueil des gens du voyage de Jarlard à Albi pour l'année 2021,

VU l'avis favorable du Bureau communautaire du 14 juin 2022,

ENTENDU LE PRÉSENT EXPOSÉ,

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, À L'UNANIMITÉ,

APPROUVE l'avenant portant prolongation de la convention pour la gestion et l'animation de l'aire d'accueil des gens du voyage de Jarlard à Albi pour l'année 2021, ci-annexé,

AUTORISE madame la présidente ou son représentant à signer l'avenant à la convention et à accomplir toutes les démarches y afférant,

DIT QUE la recette de 10 370€ du département du Tarn sera inscrite au budget primitif 2022 de la collectivité,

Pour extrait conforme,
Fait le 28 juin 2022,

Pour la présidente et par délégation,
Le directeur général des services,

Olivier LEVREY